



DELAI POUR DEPOSER PLAINTE



■ Attouchements

Pour un délit d'attouchements :

- 10 ans après la majorité soit 28 ans.

■ Viol

Pour un viol, soit un crime (toute pénétration avec un objet, un sexe, un doigt) :

- 20 ans après la majorité soit 38 ans.

En cas de viol par personne ayant autorité, le viol est alors qualifié de viol aggravé et les peines peuvent aller jusqu'à perpétuité.

